

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 80003 Numéro SIREN : 451 418 859 Nom ou dénomination : AIM

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2022 sous le numéro de dépôt 6623

SASU AIM
au Capital de 1 000 Euros
52 rue Marcel François Astier
07130 SOYONS
RCS AUBENAS 451 418 859 (2004 B 80003)
SIRET 451 418 859 00026
APE 4322A

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux le trente Juin à dix-huit heures, Monsieur Stéphane MANEVAL, agissant en qualité d'actionnaire unique de la SASU AIM, déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
- Quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Il dépose sur le bureau les documents suivants :

- L'inventaire et les comptes annuels dressés au 31 Décembre 2021,
- Le rapport de gestion de la présidence,
- Le rapport spécial de la présidence,
- Le texte des résolutions proposées.

Il adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, sur la base du rapport de gestion rédigé par le Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Décembre 2021 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il donne quitus de sa gestion au Président, au titre de l'exercice sur les comptes duquel il vient de se prononcer.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 font apparaître un bénéfice de 53 741,50 euros décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

- au crédit du compte "Autres réserves" 53 741,50 euros

=====

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'actionnaire unique a décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Avec abattement	Sans abattement
2019	-	-	-
2020	-	-	-
2021	-	-	-
2022	-	-	-

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, lesdites conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, déclare approuver ces conventions et ledit rapport dans leur intégralité et dans toutes leurs parties et donne quitus à la présidence à cet égard.

- Rémunération du gérant majoritaire
versée au cours de l'exercice 2021

63 000,00 euros
=====

- Les cotisations sociales obligatoires et facultatives du président ont été comptabilisées en charges et supportées financièrement par la société.

- Compte courant d'actionnaire au 31 Décembre 2021 :
- C/CT MANEVAL Stéphane

5 325,30 euros
=====

Aucun intérêt n'ayant été perçu.

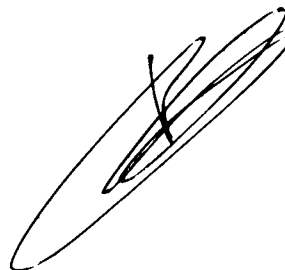
- Location des murs servie à M. MANEVAL Stéphane
au cours de l'exercice 2021

10 800,00 euros
=====

CLOTURE

De tout ce que dessus, l'actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

MANEVAL Stéphane



SASU AIM
au Capital de 1 000 Euros
52 rue Marcel François Astier
07130 SOYONS
RCS AUBENAS 451 418 859 (2004 B 80003)
SIRET 451 418 859 00026
APE 4322A

RAPPORT DE GESTION
A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I – SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 1 708 332,96 euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 1 129 119,82 euros, soit une augmentation de 51,30 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 53 741,50 euros, soit 3,15 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 1 771 145,75 euros contre 1 134 357,83 euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 56,14 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 1 717 404,25 euros contre 1 075 755,33 euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 59,65 %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 507 462,22 euros, et représentent 29,71 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 57,06 % par rapport à l'exercice précédent.

- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevés à la somme de 39 344,19 euros et représentent 2,30 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 61 440,14 euros soit 3,60 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à court terme de la société (valeurs réalisables et disponibles – dettes à court terme) :

Exercice précédent	341 857,39	-	254 186,82	=	87 670,57
Exercice en cours	384 906,14	-	223 704,84	=	161 201,30

Soit une augmentation de 73 530,73 euros.

II – PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

III – AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 53 741,50 euros

- à la réserve légale	:	0 euros
- aux autres réserves	:	53 741,50 euros
- en report à nouveau	:	0 euros
- en dividendes	:	0 euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- capital social	:	1 000,00 euros
- réserve légale	:	100,00 euros
- autres réserves	:	273 248,30 euros
- report à nouveau	:	0 euros
Situation nette	:	274 348,30 euros

IV – INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

V – CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

Le Président



SASU AIM

au Capital de 1 000 Euros

52 rue Marcel François Astier

07130 SOYONS

RCS AUBENAS 451 418 859 (2004 B 80003)

SIRET 451 418 859 00026

APE 4322A

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **AFFECTATION DES RESULTATS** **DU 30 JUIN 2022**

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 font apparaître un bénéfice de 53 741,50 euros décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

- au crédit du compte "Autres réserves" 53 741,50 euros
=====

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'actionnaire unique a décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Avec abattement	Sans abattement
2019	-	-	-
2020	-	-	-
2021	-	-	-
2022	-	-	-

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU AIM		52 Rue Marcel François Astier Le Village 07130 SOYONS	
SIRET	4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 2 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Plomberie - chauffage	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	33 791	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

SARL CABINET FALAVEL
215 Allée du Vivarais
ZI Sud
26300 BOURG DE PEAGE
Tél: 04 75 48 86 08

Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 25/03/2022 Lieu SOYONS

Qualité et nom du signataire: PRESIDENT

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Signature MANEVAL Stéphane

Examen de conformité fiscale (ECF)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions					e		
autres que celles visées en (a)					f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS.		MOINS-VALEES A LONG-TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SASU AIM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 52 Rue Marcel François Astier		Durée de l'exercice précédent* 12	
07130 SOYONS			
Numéro SIRET* 45141885900026		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31122021	
		N-1 31122020	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB AC	
Frais de développement *		CX CQ	
Concessions, brevets et droits similaires		AF AG	
Fonds commercial (1)		AH AI	
Autres immobilisations incorporelles		AJ AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL AM	
Terrains		AN AO	
Constructions		AP AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR 21 069 AS 12 897	
Autres immobilisations corporelles		AT 242 365 AU 99 647	
Immobilisations en cours		AV AW	
Avances et acomptes		AX AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS CT	
Autres participations		CU 15 CV 15	
Créances rattachées à des participations		BB BC	
Autres titres immobilisés		BD BE	
Prêts		BF BG	
Autres immobilisations financières*		BH BI	
TOTAL (II)		BJ 263 449 BK 112 544	
Matières premières, approvisionnements		BL 16 281 BM 16 281	
En cours de production de biens		BN 48 244 BO 48 244	
En cours de production de services		BP BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR BS	
Marchandises		BT BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX 166 597 BY 166 597	
Autres créances (3)		BZ 31 324 CA 31 324	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD CE	
Disponibilités		CF 186 985 CG 186 985	
Charges constatées d'avance (3)*		CH 661 CI 661	
TOTAL (III)		CJ 450 092 CK 450 092	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 713 542 IA 112 544	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SASU AIM

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1 000.....)	DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	219 507	160 904	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	53 742	58 603	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	274 348	220 607	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	148 693	114 466	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 325	246	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	41 036	68 647	
	Dettes fiscales et sociales	DY	119 807	71 208	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	11 789	5 446	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	326 650	260 014		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	600 998	480 620		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	223 705	254 187	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU AIM		Néant ☐ *						
		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	513	FB		FC	513	
	Production vendue { biens* services*	FD	1 452 484	FE		FF	1 452 484	
		FG	207 092	FH		FI	207 092	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 660 089	FK		FL	1 660 089	
	Production stockée*					FM	48 244	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	19 833	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 752	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 730 918
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	812 473	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(13 166)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	308 537	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 138	
	Salaires et traitements*					FY	389 906	
	Charges sociales (10)					FZ	117 556	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	39 344
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 666 790
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	64 129	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 689	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 689	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 688)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	61 440	

Désignation de l'entreprise : SASU AIM										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	5 644		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	34 583		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	40 227		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	2 024	35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	32 258		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	34 282	35	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	5 945	(35)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	13 644	15 921	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 771 146	1 134 358	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 717 404	1 075 755	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	53 742	58 603	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	1 022		
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	2 752	269	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires				A9				
			A8		dont cotisations Madelin				A7				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N			
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
	Cf état annexe								34 282		40 227		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SASU AIM

31/12/2021

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU AIM

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
				3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS	17 547	KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	35 728	KW	
		Matériel de transport *		KY	161 003	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	16 964	LC	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	
	Avances et acomptes		LK		LL		
	TOTAL III		LN	231 242	LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
		Autres participations		8U	15	8V	
		Autres titres immobilisés		IP		IR	
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU			
TOTAL IV		LQ	15	LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	231 257	OH			
							88 000

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence 2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	21 069	MK	21 069	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM	44 188	MN	44 188
		Matériel de transport			IV	55 808	MP	176 013	MQ	176 013
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	22 164	MT	22 164
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IV		NG	55 808	NH	263 434	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW
		Autres participations			IØ		ØX	15	ØY	ØZ
		Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2G		
TOTAL IV			I3		NJ	15	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	55 808	ØL	263 449	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU AIM

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU AIM

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN		QP		QQ		QR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)				NY	Total général non venant (NW - NY)				NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU AIM

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SASU AIM				Néant ☐ *								
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	166 597	166 597							
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * ☐ UO		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 738	1 738							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 123	2 123							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	27 463	27 463							
	Charges constatées d'avance		VS	661	661							
	TOTAUX			VT	198 582	VU	198 582	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	64	64							
	à plus de 1 an à l'origine		VH	148 629	45 684	102 945						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	41 036	41 036							
Personnel et comptes rattachés			8C	6 630	6 630							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	60 335	60 335							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	52 188	52 188							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	654	654							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	5 325	5 325							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	11 789	11 789							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	326 650	VZ	223 705	102 945					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	61 710	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	27 531	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU AIM		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	53 742		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WE	1 170		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		WG	1 099		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		XX			
	Amendes et pénalités	WJ	542	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			Y7	13 644		
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL			
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				
			- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				
			- Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)	SX			
Zones d'entreprises * (activité exonérée)				SW			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
				TOTAL I	71 911		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					
		- imposées aux taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales *				(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			
Produit net des actions et parts d'intérêts :				2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
	Majoration d'amortissement *						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	71 911		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	71 911		
				XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SASU AIM

31/12/2021

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>SASU AIM</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SASU AIM</u>										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	58 603		Dividendes	- Autres réserves	ZD	58 603				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE					
					Report à nouveau		ZF					
	TOTAL I	OF	58 603		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	58 603				
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
Exercice N : Exercice N-1 :												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS							
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	49 687		27 494				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ	53 234		17 831				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	64 067		8 261				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	11 853		10 216				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	4 862		826				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	124 833		83 569				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	308 537		148 197				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	697		677				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS				9Z	11 441		3 721				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	12 138		4 398				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	235 483		137 837				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	202 252		128 486				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB	219 312						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH							
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %		JL					
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations		JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %		JO					
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations		JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SASU AIM

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 FORD RANGER SUPR.	30 072		18 952		11 120
	2 FORD S-MAX TITANI	25 736		4 598		21 138
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	13 750	2 630	2 630			
	2	20 833	(305)	(305)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	C ADRI A plus ou moins-value nette à court terme (total alphanumérique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)		2 325				
	C ADRI B plus ou moins-value nette à long terme (total alphanumérique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	C ADRI C autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU AIM

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU AIM

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %		Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③		④
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)			
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU AIM

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SASU AIM				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	12
dont apprentis			YF	4	
dont handicapés			YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	12
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 660 089
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	2 325
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	1 662 414
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	19 833
Variation positive des stocks				OD	61 410
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	2 752
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	5 644
TOTAL 2				OM	89 640
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	812 473
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	254 281
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	1 066 755
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	685 299
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	685 299
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 662 414	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	8
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2021	GZ	31/12/2021
Date de cessation				HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

Cepid Quadra

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AIM

ADRESSE (voie) 52 Rue Marcel François Astier Le Village

CODE POSTAL 07130 VILLE SOYONS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique MANEVAL Prénom(s) Stéphane
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10
 Naissance : Date 240572 N° Département 07 Commune LAMASTRE Pays
 Adresse : N° 570 Voie Chemin des Lèches
 Code postal 07130 Commune SOYONS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			660.71
31/12/2021 CX AXA ass FORD FM-896-TD 2022	660.71		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT			63.85
31/12/2021 CX Total I.C. au 31/12/2021		63.85	
46860000 CHARGES A PAYER			2 842.55
31/12/2021 CX HONORAIRES FALAVEL solde 2021		1 600.00	
31/12/2021 OD Prov conso EDF ENGIE 2021		1 242.55	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES AMENDES			542.00
14/01/2021 BQ1 AMENDE.GOUV	135.00		
08/04/2021 BQ1 CB AMENDE.GOUV	35.00		
10/05/2021 BQ1 CHQ AMENDE	30.00		
28/06/2021 BQ1 CHQ AMENDE	30.00		
15/07/2021 BQ1 CHQ AMENDE POST STATIONNEMENT	30.00		
15/07/2021 BQ1 CHQ AMENDE POST STATIONNEMENT	30.00		
15/07/2021 BQ1 CHQ AMENDE POST STATIONNEMENT	30.00		
19/07/2021 BQ1 CHQ AMENDE POST STATIONNEMENT	30.00		
28/09/2021 BQ1 CHQ AMENDE	135.00		
02/11/2021 BQ1 CHQ AMENDE	35.00		
01/12/2021 BQ1 CHQ AMENDE	11.00		
22/12/2021 BQ1 CHQ AMENDE	11.00		
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 482.10
30/04/2021 OD Trop versé s/ sal BUISSET 02	206.26		
29/06/2021 OD PERTE SUR REMBOURSEMT TRIDENT	50.00		
23/07/2021 BQ1 ACM IARD sinistre Virgini VIR	866.25		
24/12/2021 BQ1 AXA recours dégats eau NUAMEN	359.59		
67520000 VAL COMPT ELEMENTS ACTIF CEDES			32 257.87
31/12/2021 OD Cession / Rebut au 31/12/2021	32 257.87		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			5 644.00
01/03/2021 OD VOLKSWAGEN prime état loc ID3		5 000.00	
18/05/2021 BQ1 VIR DRETP FORMATION CRMA STEP		161.00	
18/05/2021 BQ1 VIR DRETP FORMATION CRMA STEP		161.00	
18/05/2021 BQ1 VIR DRETP FORMATION CRMA STEP		322.00	
77520000 PRODTS CESSIONS ELEMENTS ACTIF			34 583.33
21/02/2021 VE V84 ELATZ vte FORD RANGER		13 750.00	
14/10/2021 VE V579 SAVAL FORD SMAX FV177GD		20 833.33	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 600 998.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 660 088.51 Euros et dégageant un bénéfice de 53 741.50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 7 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64
Autres dettes	2 843
Total	2 906

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	661
Total	661

Cabinet FALAVEL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE A L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
DE LA REGION DE LYON

13, le Pré Vert

26300 JAILLANS

Tél. 04 75 48 86 08

Fax 04 75 48 89 08

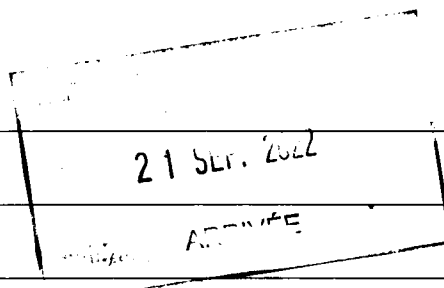
Le 19/09/2022

Greffier TC Aubenas

BORDEREAU D'ENVOI

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

Comptes annuels :
- AIN



Merci d'envoyer les justificatifs à notre cabinet

Nous vous en souhaitons bonne réception,
et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

le Gérant